



Demande de visas parent D'enfant Francais

Par **Batire**, le **31/07/2015** à **17:08**

Bonjour, je demande conseil à toutes personnes de m'apporter de réponse précises ou solutions au sujet de mon fils ainsi sa mère, je suis français et marié. De mon premier mariage j'ai eu un enfant de nationalité française mineur âgée de 13ans se trouvant actuellement en Afrique auprès de sa maman après un premier dépôt de demande de visas pour sa mère auprès du consulat de France étant parent d'enfant français la demande a été rejetée. Je ne sais aujourd'hui comment faire, quel genre de services compétent à laquelle se référer pour l'obtention de son visa afin que mon fils vienne pour poursuivre ses études auprès de sa mère vu qu'il est mineur. Merci de vos conseils.

Par **citoyenalpha**, le **07/08/2015** à **09:34**

Bonjour, votre fils étant français (père français) n'a point besoin de visa pour entrer en France. Il peut librement accéder au territoire. Il convient de faire une demande de passeport auprès des autorités diplomatiques. Pour la mère de l'enfant cela se complique puisqu'il n'y a point d'obligation de délivrance de visa long séjour en tant que parent d'enfant français. Le dossier de demande doit être particulièrement renseigné pour motiver la demande de Visa nécessitant une demande de carte pour motif familial. En effet le consulat a besoin de savoir quelle vont être les moyens de subsistance de la mère (logement - ressource) en France. Si un lycée français est présent sur le territoire l'enfant a droit à y être inscrit. Restant à votre disposition